



Plan des espaces réservés aux eaux de surface (ERE)

SITUATION 1 : 10'000

bisa Valais
environnement et mobilité

geau
environnement

| Date | Projet | Dessin | Contôle |
|----------|--------|--------|---------|
| 19.12.16 | rd/ar | ar | dt |
| 06.02.17 | rd/ar | ar | dt |
| 29.01.18 | rd/ar | ar | dt |

L'administration communale de Saint-Maurice certifie que le présent projet, mis à l'enquête publique par insertion au Bulletin Officiel du 26 juillet 2018, et affiché, a été déposé au greffe communal du 26 juillet 2018 au 26 août 2018 pour y être consulté.

Saint-Maurice le 28 août 2018

Le Président
Timber Schaffner



L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Secrétaire
LE CHANCELIER D'ETAT



LE CHANCELIER D'ETAT
L'ATTESTE

Droit de sceau: Fr. _____

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du 9 NOV 2018 en séance du _____

Réseau hydrographique

- EIE nécessaire (tracé à ciel ouvert)
- EIE nécessaire (tracé enterré)
- EIE non nécessaire (tracé à ciel ouvert)
- EIE non nécessaire (tracé enterré)

Espace réservé aux eaux de surface (ERE)

- Définitif (eaux à ciel ouvert)
- Définitif (eaux enterrées)

Installations existantes

- Capotages hydroélectriques
- Autres captages
- Autres installations

Zones portantes pour l'ERE

- Limites communales
- Zone à libre
- Zone agricole
- Zone de protection nature et/ou paysage
- Zone d'estivage
- Cadastre forestier
- Inventaire de protection régional/cantonal/fédéral
- Troignon avec indication de l'ERE

